



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE.....2

CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN5

CONCLUSION20

Le Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille et le Conseil de développement de la Communauté de Communes de la Pévèle-Carembault se sont réunis le mardi 15 septembre 2026, au sein du bâtiment Biotope et dans la salle du conseil Alain BERNARD, sous la présidence de Madame Béatrice AUXENT et de Monsieur Didier DUMONT.

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte à 18 heures 15.

Madame Béatrice AUXENT

Merci à toutes et tous d'être présents ce soir pour cette plénière de rentrée, avec un sujet d'importance qui va nous occuper jusqu'en juin 2027. Cette plénière s'inscrit en amont d'un certain nombre d'ateliers qui débutent d'aujourd'hui et se poursuivront jusqu'en juin . Nous avons organisé cette plénière ensemble avec le Conseil de développement de la Pévèle-Carembault, dont des membres sont présents dans la salle. Dans les ateliers qui suivront, nous aurons l'occasion de mieux faire connaissance. Le Président du Conseil de développement de la Pévèle-Carembault est à mes côtés, et je vais lui passer la parole dans un instant.

Nous avons également Frédéric CAUDERLIER, Conseiller métropolitaindélégué à la Métropole citoyenne et à la Communication et qui a notre Conseil de développement dans cette délégation, ainsi que Monsieur VERCAMER, premier Vice-Président de la MEL et Président du syndicat mixte du SCOT, sujet sur lequel nous aurons beaucoup de travail.

Au sein du Conseil de développement de la MEL, nous travaillons aussi sur les déchets, sur la gestion de l'eau, sur le climat. Nous aurons également un travail sur le pacte de gouvernance, puis sur le pacte de citoyenneté dans la MEL : sur les relations entre la MEL, les communes, les territoires et les diverses instances de démocratie participative. Nous aurons peut-être d'autres saisines. C'était précisément le sujet de la réunion qui s'est tenue juste avant celle-ci.

Je donne, maintenant, la parole à mon homologue, Didier DUMONT.

Monsieur Didier DUMONT

Merci Béatrice.

Je me présente pour les membres du Conseil de développement de la MEL qui ne me connaissent pas : Didier DUMONT, Président du Conseil de développement de la Pévèle-Carembault. Pour ceux qui ne situent pas ce territoire, il est situé au Sud de la Métropole. Je vous remercie de nous accueillir.

Ces échanges et rencontres inter-Conseils de développement ne se présentent peut-être pas aussi souvent que cela, et c'est le SCOT, dont le périmètre couvre nos deux territoires, qui nous invite à le faire. C'est avec plaisir que nous répondons à cette invitation.

Je tiens à excuser l'absence du Président de la Communauté de Communes de la Pévèle-Carembault, Ludovic ROHART, qui n'a pas pu être présent ce soir. Il sera représenté par le directeur de son cabinet Emmanuel DUMOULIN et par Magalie FOURMESTRAUX, directrice-adjointe du territoire et de la mobilité à la CCPC.

Quelques mots rapides sur le Conseil de développement de la Pévèle-Carembault : il compte 46 membres, dont une partie représente le monde économique. Aujourd'hui, quatre ateliers de travail sont ouverts :

- Un sur l'alimentation durable : nous sommes un territoire agricole, c'est donc un sujet important ;
- Un sur l'économie, l'insertion et l'emploi ;
- Un sur le bien vieillir : nous avons initié une démarche, Territoire ami des aînés, sur notre secteur, en collaboration avec la Communauté de communes, qui est en train de se déployer ;
- Un atelier sur la transition écologique et la mobilité.

Ce soir, comme l'a dit la Présidente, nous sommes réunis pour parler du SCOT. C'est un sujet complexe, qui peut sembler abstrait, mais les présentations de ce soir vont nous permettre de l'appréhender et de voir comment nous en saisir. Le SCOT est un document très important dans la définition des politiques territoriales, et ce sont des sujets sur lesquels nos Conseils de développement travaillent en permanence. Cette participation à la concertation citoyenne est donc stratégique pour nous.

Dans un deuxième temps, lors des ateliers, nous aurons l'occasion de nous mêler, de mieux nous connaître, et pourquoi pas d'envisager par la suite des groupes de travail en commun.

Madame Béatrice AUXENT

Merci beaucoup.

Nous resterons, d'abord, ici en salle, puis nous nous retrouverons en ateliers pour travailler ensemble à l'étage, avant de redescendre pour un moment convivial.

Monsieur Frédéric CAUDERLIER

Je serai très rapide, simplement pour me présenter aux membres du Conseil de développement de la Pévèle-Carembault qui ne me connaissent pas. Bienvenue, en tout cas, à la Métropole.

Je pense qu'il y aura d'autres occasions de créer des moments de rencontre, notamment autour du PCAET, dont nous avons discuté il y a quelques instants avec Charlotte BRUN. Il me semble qu'il y a une vision macro qui mérite d'être examinée concernant ce PCAET, et que certains échanges pourraient nourrir les contributions qui seront apportées sur ce sujet.

Pour vous dire quelques mots de ma délégation : je suis fraîchement élu à la délégation Métropole citoyenne. La Métropole citoyenne recouvre toutes ses composantes, dont le Conseil de développement, qui en est l'une d'entre elles, aux côtés des réseaux d'acteurs de la participation citoyenne et de bien d'autres sujets.

Bienvenue donc, et je pense que cette séance de travail va être très dense. Nous ferons, évidemment, le tour des tables pour voir comment les choses avancent. Je sais aussi que Francis attend beaucoup de cette concertation, car il travaille sur quelque chose qui va s'inscrire dans la durée. Le SCOT s'étend bien au-delà de ce mandat.

Je laisse donc Francis continuer et vous expliquer ce qu'il attend de toutes ces contributions.

Monsieur Francis VERCAMER

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président.

Quelques mots, d'abord. Je suis premier Vice-Président de la Métropole européenne de Lille en charge de l'aménagement et des politiques d'aménagement en général. Je suis également, et c'est à ce titre, que j'interviens aujourd'hui, président du Syndicat mixte du SCOT. Ce Syndicat mixte est un organisme intercommunal qui regroupe à la fois la CCPC et la MEL, ce qui explique pourquoi deux Conseils de développement sont invités à cette présentation.

CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Monsieur Francis VERCAMER

Un document est projeté.

Le Syndicat mixte du SCOT réunit un certain nombre d'élus. Il a pour objectif de faire vivre ce SCOT, de le modifier ou de le réviser en fonction des impératifs, des contraintes, de l'environnement juridique et des besoins, comme nous le verrons dans le courant de ma présentation.

Qu'est-ce qu'un SCOT ? C'est un document assez lourd, qui n'est pas facile à appréhender quand nous ne sommes pas spécialistes de l'urbanisme, et qui est très complexe. Il comprend de nombreux éléments, mais il est conçu pour fixer un certain nombre de règles sur la constructibilité future. C'est un document qui servira, demain, à définir le Plan local d'urbanisme - PLU - que certains connaissent encore sous le nom de Plan d'occupation des sols, et donc les permis de construire. C'est une espèce de poupée gigogne qui fixe les grands axes, les grandes orientations : où mettre du logement, où mettre de l'économie, quels sont les besoins en matière de développement durable, en termes d'agriculture, en termes de zones naturelles, etc. Le PLU s'appuiera sur le SCOT, et le permis de construire s'appuiera sur le PLU. Le SCOT dépend, lui-même, d'un document supérieur : le SRADDET, Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, qui fixe des orientations régionales. Si vous avez suivi l'actualité, vous avez, certainement, entendu parler du ZAN - Zéro artificialisation nette - qui vise à diminuer l'étalement urbain. La loi a fixé des règles de réduction jusqu'en 2050, et a demandé à la région de s'y inscrire. Comme la Région s'y est inscrite, le SCOT doit se conformer au SRADDET. Le PLU doit, à son tour, se conformer au SCOT. Ce mouvement de poupées gigognes est issu de la loi climat et résilience, votée il y a quelques années.

Pour vous donner un exemple concret, dans le SCOT précédent, il avait été prévu de construire 6 500 logements par an pour répondre aux besoins du territoire. Nous avions envisagé 110 000 habitants supplémentaires, et de limiter l'extension urbaine à 135 ha par an. Avec la loi climat et résilience, ces chiffres vont forcément se réduire, puisque la loi tend vers le zéro artificialisation nette en 2050, par une division par deux de la consommation foncière à chaque décennie : nous prenons la décennie en cours, nous regardons combien d'hectares ont été consommés en moyenne par an pendant la décennie précédente, et nous divisons par deux. C'est ce que dit la loi, en résumé. Derrière, tout le monde doit suivre cette orientation politique majeure, car c'est une loi d'ordre public et son application est obligatoire.

Le SCOT traite aussi, bien évidemment, des infrastructures et équipements : l'aéroport, les universités, les hôpitaux... Il traite également de la protection du monde agricole, du développement des zones naturelles et de la biodiversité. L'urbanisme, ce n'est pas uniquement la construction. C'est un équilibre que nous essayons de mettre en place entre le besoin en construction - en logements, en emplois, en activités économiques - et la conservation de notre patrimoine naturel, voire la renaturation, lorsqu'il s'agit de rendre à la nature des espaces déjà construits. Ce dernier point est, d'ailleurs, en discussion ; notamment pour définir, précisément, ce que nous mettons derrière le terme de renaturation.

Quelques mots sur le territoire du SCoT, qui est assez particulier. Le SCOT actuel a été voté en 2017. L'environnement juridique ayant évolué, nous devons procéder à sa révision. La procédure de révision prend quelques années, mais nous allons aller beaucoup plus vite.

Le SCoT est un territoire assez singulier. Ce territoire compte 1 300 000 habitants : en gros, c'est le deuxième département français après Paris. Nous avons une densité de population extrêmement importante sur un territoire relativement restreint. Il faut faire vivre tout cela, en s'assurant que nos habitants puissent se loger, que leurs enfants puissent se loger s'ils le souhaitent, trouver de l'emploi, et bénéficier de zones agricoles et rurales fonctionnelles. C'est un territoire de 133 communes, deux intercommunalités. C'est également un cas particulier : 85 km de frontière avec la Belgique. Sur toute cette frange frontalière, le développement ne peut pas se faire côté belge, puisque ce n'est pas notre territoire. Cela n'empêche pas de travailler avec nos partenaires extérieurs, c'est tout l'enjeu du SCOT : travailler avec les SCOT environnants, comme celui de Lens-Liévin, de Valenciennes ou de la Flandre intérieure ; mais aussi avec des territoires plus lointains, car nous sommes la capitale régionale d'un département de cette taille. Nous avons des liens privilégiés avec le Boulonnais, avec le Calaisais, avec la région parisienne. Nous ne sommes pas très loin. Un certain nombre de personnes travaillent à Paris tout en résidant ici, où les coûts du logement sont moindres, et prennent le train.

C'est un territoire où 50 % des surfaces sont agricoles. L'objectif est, bien sûr, de préserver cette surface. Ces 50 % de zones agricoles ne fournissent que 10 % des besoins alimentaires de notre Métropole. Nous sommes nombreux, et la production locale ne couvre qu'une fraction de nos besoins.

Notre territoire est organisé de façon multipolaire : contrairement à d'autres Métropoles comme Lyon, Bordeaux ou Paris, nous n'avons pas de très grande ville centrale. Lille représente environ 240 000 habitants sur l'ensemble du territoire. Nous avons deux autres grandes villes, Roubaix et Tourcoing, ainsi que des villes importantes comme Villeneuve d'Ascq à proximité. C'est un profil de Métropole unique en France.

C'est également un territoire attractif, car il se situe dans ce que nous appelons l'arc économique, qui part de Turin et qui va jusqu'à Londres. Lyon, par exemple, n'en fait pas

partie. Cela nous donne des avantages, mais aussi des obligations. Nous avons un territoire qui est, économiquement, développé.

C'est 582 000 emplois dans notre Métropole qui est élargie à l'ensemble du SCOT, 115 000 personnes qui y entrent chaque jour pour travailler. Nous avons beaucoup de flux, et vous verrez que cela a une importance ; notamment sur les voyages, les entrées et sorties, et donc sur la circulation.

Nous avons 138 000 étudiants, nous sommes le troisième territoire étudiant en France.

Malheureusement, nous avons un taux de chômage supérieur à la moyenne. C'est dû au déclin du textile pendant toute une période, qui a entraîné tout un pan de l'économie. Le textile, c'était aussi de l'entretien, de la maintenance des machines-outils.

Nous avons encore beaucoup d'emplois dans la distribution. Nous voyons bien que, dans la distribution, il y a des grosses mutations qui s'annoncent. Il faut en tenir compte, bien évidemment, dans le SCOT.

Nous avons un réseau ferroviaire très développé, avec le TGV notamment. Vous verrez que, dans le projet du SCOT, c'est aussi tenir compte de l'évolution des transports.

Nous avons beaucoup d'eau : 110 km de cours d'eau. Une population qui est exposée aux risques de chaleur : en effet, quand c'est dense, c'est plutôt minéral. Forcément, la Métropole a tendance à surchauffer quand il fait chaud. Ce n'est pas ceux qui ont passé, cet été, leurs vacances à Lille qui peuvent dire l'inverse. Nous avons aussi besoin d'eau : quand nous avons beaucoup de monde, nous avons besoin d'eau potable. Nous avons des zones qui sont protégées, avec un certain nombre de communes : 40 au total, 29 chez nous et 11 à la CCPC. Elles couvrent les aires d'alimentation de captage. C'est le Sud-Ouest du territoire. Cette eau n'est pas suffisante pour la totalité de notre population. Le reste vient des eaux de surface de la Lys ou d'ailleurs. C'est très important de la protéger. Si l'eau de la Lys est polluée à cause d'une sécheresse importante, nous sommes contraints d'avoir de l'eau en sous-sol ; et, même avec cela, nous n'en aurions pas assez...

J'en viens à la révision du SCOT. La révision du SCOT, nous l'avons déjà lancée, grâce au Syndicat mixte. Cinq enjeux clés de ce SCOT :

- Premièrement, la maîtrise de la consommation foncière : essayer de suivre cette fameuse trajectoire. Des transitions climatiques, écologiques, énergétiques : c'est vraiment d'actualité, il faut les prendre en compte. L'adaptation au réchauffement climatique ;
- Le deuxième axe, c'est satisfaire les besoins de la population. Le SCOT, c'est d'abord, répondre aux besoins de la population en termes de logements et en termes d'emplois ;

- Le troisième axe, c'est avoir un regard différencié et équilibré sur les enjeux et les caractéristiques de notre territoire : ne pas construire n'importe où, garder nos zones agricoles ; rééquilibrer, parfois, quand nous avons des secteurs qui sont en grande difficulté ;
- Le quatrième axe, ce sont les enjeux de nos infrastructures et des services de mobilité : nous avons deux grands projets sur le secteur, un projet purement métropolitain, que nous appelons EXTRAMOBILE ; mais surtout le SERM, Service express régional métropolitain, qui est un développement très fort des TER régionaux, qui va redévelopper un certain nombre de gares et de lignes de trains, qui vont permettre de mieux circuler entre les différentes grandes villes de la région. Bien évidemment, cela aura un impact sur la mobilité des personnes ; mais également sur les habitations, puisque les personnes ont tendance à habiter à côté des gares et des lieux d'échanges pour éviter de prendre la voiture ;
- Le dernier point, c'est la cohérence avec les territoires voisins : même si nous sommes très excentrés et presque en Belgique, nous avons beaucoup de liens avec les autres et il faut donc travailler ensemble. Nous savons bien que, lorsque la Métropole se développe, les autres territoires se développent ; et, vice-versa, d'ailleurs. Lorsque des entreprises s'implantent dans des territoires extérieurs, les sièges sociaux s'installent à Euralille ou près de la gare, parce que c'est plus facile.

La révision du SCOT, nous l'avons donc démarrée l'année dernière par un diagnostic, que je viens de vous expliquer, qui comporte un catalogue, que je vous ai résumé. Nous allons développer le Projet d'aménagement stratégique, c'est ce que vous allez faire aussi ; c'est-à-dire réfléchir, dans le cadre de vos Conseils de développement pour y contribuer. Il y aura un certain nombre de débats avec la population et avec les partenaires pour essayer de bâtir ensemble un projet stratégique pour le SCOT pour les prochaines années. Qu'est-ce qu'il faut faire : en termes de logements, en termes d'emplois, en termes d'agriculture, en termes de développement économique, en termes de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique ? C'est tout ce que nous vous demandons de faire, parce que cela nous permet d'avoir vos propres avis et d'essayer de trouver un consensus entre : ceux qui veulent plus d'écologie, ceux qui veulent plus de logements, ceux qui veulent plus de nature, ceux qui veulent plus d'agriculture. Le document, c'est un équilibre entre tout cela, pour satisfaire l'ensemble de l'environnement dans lequel nous nous trouvons ; que ce soit en termes démographiques, économiques, ou environnementaux.

Le projet devrait être arrêté en 2027. La loi nous oblige à l'arrêter avant le 28 février 2027. Il ne sera pas prêt. Pourquoi ? Parce que notre SCOT est un peu plus compliqué qu'ailleurs, compte tenu de la disparité de notre territoire.

Nous essayons d'être, le plus possible, proches de cette date ; sachant que, une fois que nous aurons arrêté le SCOT, il y aura un certain nombre d'enquêtes publiques qui auront lieu. Nous ouvrons cela à l'ensemble de la population, qui pourra s'exprimer et donner

son avis. Les personnes publiques pourront également donner leur avis, par exemple : la SNCF, la Région, l'Etat, le Département, les hôpitaux. Ils peuvent dire : j'aimerais bien développer mon activité. Nous ferons l'approbation du SCOT, une fois que l'ensemble de ces procédures réalisées. Nous ne pourrons pas développer le nouveau PLU avant que cette approbation ait eu lieu. C'est aussi le cas pour la CCPC, qui est en train de faire un PLUI. Ce PLUI ne pourra être mis en route que quand l'approbation du SCOT sera faite, puisque le PLUI doit se conformer à ce SCOT. Cela n'empêche pas de travailler avant et de réfléchir, mais la véritable procédure de réalisation du PLU ne pourra se faire que quand l'approbation du SCOT aura eu lieu.

Madame Béatrice AUXENT

PLUI pour intercommunal, ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant dans la Pévèle-Carembault.

Monsieur Francis VERCAMER

C'est le cas dans la MEL, en revanche. Notre premier PLU était déjà intercommunal, il date de 1974. Nous avons donc une longue tradition d'intercommunalité, mais aujourd'hui, il est nécessaire de travailler avec les 95 communes. C'est, d'ailleurs, l'un des rôles que j'assume, puisque je suis également en charge du PLU à la MEL.

Les grandes thématiques du SCOT, telles que nous les avons définies, sont les suivantes : se déplacer, se loger, se former, se soigner, pratiquer ses activités, consommer, s'alimenter, vivre dans un environnement sain. La santé environnementale est un sujet de plus en plus prégnant, avec : la pollution de l'air, les îlots de chaleur, la pollution sonore. Travailler, produire, entreprendre. Les paysages et le patrimoine font également partie du périmètre du SCOT. Le fil rouge de tout cela, c'est le bien-être territorial : que les habitants vivent bien dans leur territoire et trouvent tous les services dont ils ont besoin.

Madame Béatrice AUXENT

Dans les ateliers qui vont suivre, nous reviendrons sur ces thématiques pour voir sur lesquelles vous vous sentez le plus à même de participer. Nous les aurons sur table, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Francis VERCAMER

Quelles sont les questions qui se posent ? Le Zéro artificialisation nette est une trajectoire qui impose de réduire la consommation foncière. Dans la MEL et dans le SCOT de manière générale, nous nous en sortons plutôt bien. Les histogrammes, que vous avez sous les yeux, montrent que, depuis une vingtaine d'années, nous appliquons le principe de la ville renouvelée, c'est-à-dire que nous avons plutôt tendance à reconstruire la ville

sur la ville. Notre trajectoire est donc de plus en plus vertueuse. Nous devons continuer, puisque l'objectif est d'atteindre zéro en 2050. La consommation diminue déjà, régulièrement, depuis plusieurs années. Je me permets, toutefois, une petite remarque : c'est un peu moins vrai pour la CCPC que pour la MEL. Le graphique, que vous voyez, représente l'ensemble du territoire. La MEL a fourni de gros efforts sur ce sujet. L'objectif est de préserver : la nature, les terres agricoles, la biodiversité.

Un deuxième sujet émerge : le vieillissement de la population et la transformation de la société. La courbe, que vous avez sous les yeux, est très parlante. Avec une base 100, nous observons que le nombre de logements, le nombre d'habitants et le nombre de personnes par logement évoluent de façon très différenciée. La courbe jaune montre que la population a très peu augmenté, tandis que le nombre de logements a dû augmenter fortement. La raison est simple : il y a beaucoup moins d'habitants par logement. Le vieillissement de la population explique, en partie, ce phénomène, mais pas seulement. L'évolution sociétale joue également un rôle : les familles monoparentales et la garde alternée des enfants - qui nécessite deux logements pour une même famille, là où il n'en fallait qu'un seul auparavant - sont des réalités qu'il faut prendre en compte. Ce sont des évolutions sociétales qu'il faut prendre en compte. Chez nous, nous avons une tradition de grandes familles occupant de grands logements. La taille moyenne des ménages est tombée à 2,2 personnes par logement, contre plus de 3 il y a encore 30 ou 40 ans. Il faut donc de plus en plus de logements pour faire face à cette réalité. Parfois, des personnes nous demandent pourquoi nous voulons construire des logements alors que la population diminue. Ce n'est pas exact : dans la Métropole lilloise, la population n'est pas en diminution, elle augmente encore. C'est l'un des derniers territoires de la région dans cette situation. En plus, nous avons ce phénomène de vieillissement de la population, qui nous impose de produire davantage de logements. Or, produire davantage de logements sans pouvoir procéder à de l'artificialisation, cela signifie davantage de densité. Il ne faut pas sortir de Polytechnique pour le comprendre : dès lors que nous ne pouvons plus nous étendre, nous sommes obligés de reconstruire la ville sur la ville, et donc de densifier.

Sans compter que le vieillissement de la population s'accompagne d'une baisse du nombre d'enfants et d'une augmentation du nombre d'adultes, ce qui exige également de créer des emplois. C'est un enjeu à part entière, même si la question évoluera dans le temps à mesure que la population vieillira davantage.

Un troisième sujet est celui d'une population qui a moins d'enfants. Si vous avez participé à une réunion avec la Rectrice récemment ou rencontré un inspecteur ou un directeur d'école, vous savez que les effectifs scolaires sont en baisse. Cela aura un impact sur les équipements. Ce phénomène va au-delà des seules écoles : il est vrai pour les salles de sport, pour un certain nombre d'équipements culturels. Moins d'enfants, c'est moins d'usagers. Il y a donc un travail à mener sur cette révolution démographique et son impact sur les équipements en général, y compris les universités : moins d'enfants, c'est moins d'étudiants, donc des universités peut-être moins nombreuses ou de moindre envergure.

Une autre question pour l'avenir du territoire concerne la grande distribution. Si vous suivez l'actualité, vous constatez que la grande distribution tend à réduire ses zones commerciales. Certaines enseignes ont supprimé un étage complet et reconvertissent ces surfaces en galeries commerciales. Nous voyons bien que l'évolution des modes de distribution - la livraison à domicile, qu'elle soit généraliste ou alimentaire - va avoir un impact fort sur le commerce et sur la grande distribution. Nous avons été l'un des berceaux de la grande distribution en France, avec des enseignes emblématiques ; mais cette situation va évoluer, avec des conséquences sur l'emploi et sur les espaces : les parkings seront moins nécessaires. Il existe toute une réflexion sur la façon de les réutiliser, en partie ou en totalité, ou de les mutualiser. Nous travaillons sur ce sujet.

Le développement du circuit court constitue également un enjeu : les personnes souhaitent, de plus en plus, acheter des produits à proximité de chez eux. Ce qui signifie que le petit commerce va, probablement, se redévelopper. Les habitants ne veulent plus, notamment pour des raisons de coût, prendre leur voiture pour faire leurs courses.

Il y a également le sujet du patrimoine, lorsque des équipements ne sont plus utilisés : qu'est-ce que nous en faisons, comment les valorisons-nous, comment les transformons-nous ? Nous voyons, d'ailleurs, quelques exemples de reconversion en logements ou en d'autres usages au service du territoire. Tout cela s'inscrit dans la logique de réduction de l'artificialisation portée par le SCOT.

La question n'est pas si simple. Dès lors que nous ne pouvons plus procéder à des extensions, il faut faire du renouvellement urbain, c'est-à-dire prendre des bâtiments existants et les transformer. Évidemment, lorsque nous transformons un bâtiment, voire lorsque nous le démolissons, il change de forme. Si ce patrimoine n'était pas de grande qualité, il disparaît. Lorsque nous le transformons, son aspect peut changer. C'est tout l'enjeu, tout l'équilibre à trouver. Si nous avons interdit de prendre les friches à des fins d'extension urbaine, de consommer des zones agricoles ou naturelles, c'est précisément pour que nous construisions ce dont nous avons besoin, comme nous venons d'en parler. C'est tout l'enjeu du SCOT : comment répondre à l'ensemble de ces questions ?

Encore un point que j'évoquais, tout à l'heure : le Service express régional métropolitain et les mobilités - trams, bus, et autres services - qui constituent, évidemment, un enjeu très fort. L'objectif est la réduction des gaz à effet de serre, mais aussi d'éviter les embouteillages que nous connaissons le matin dans nos secteurs pour aller travailler ou rejoindre les établissements scolaires.

Le SERM est un projet partagé entre l'État et la Région, la MEL y est associée. Notre territoire va être impacté, car la plupart des lignes TER arrivent à la gare de Lille, qui est ensuite connectée au TGV ou à la gare de Tourcoing et aux lignes du réseau local. L'idée est de développer et d'augmenter la cadence des trains desservant l'ensemble des grandes villes du secteur. La question est simple : si nous construisons une GIGAFACTORY à Dunkerque, il faut permettre aux personnes d'y accéder. Une

GIGAFACTORY représente des dizaines, des centaines ou des milliers d'emplois. Comme nous ne pourrons plus construire des logements partout, les salariés viendront de partout. Il faut donc développer les dessertes. Il y a, par exemple, une GIGAFACTORY qui va se construire du côté de Béthune. Ces trains relieront les grandes villes environnantes. A charge, ensuite, pour ces villes de développer leur réseau local jusqu'aux domiciles des travailleurs. Voilà l'idée.

Madame Béatrice AUXENT

Je me permets d'ajouter que ce sujet pourrait faire l'objet d'un nouvel échange entre nos Conseils de développement. Nous avons, en effet, vocation à être consultés dans le cadre du Service express régional métropolitain : c'est une compétence inscrite au niveau national pour les Conseils de développement.

Nous cherchons à identifier le moment le plus opportun pour intervenir. En tout état de cause, ce sujet ne concerne pas que nos deux intercommunalités, il en concerne même davantage.

Monsieur Francis VERCAMER

Pour compléter, le SERM va également permettre de redynamiser des gares qui sont aujourd'hui peut-être moins fréquentées, puisque le développement d'une offre ferroviaire entraîne mécaniquement une montée en charge des nœuds du réseau. Les territoires voisins seront également concernés.

Par ailleurs, vous avez les questions relatives aux territoires voisins, dont nous vous parlions tout à l'heure. Nous travaillons déjà avec l'EUROMETROPOLE côté belge, mais l'idée est d'aller plus loin et de coopérer avec l'ensemble des territoires limitrophes. C'est ce que nous appelons les personnes publiques associées ; c'est-à-dire, grossièrement, les territoires immédiatement adjacents, mais rien ne nous empêche d'aller plus loin. Nous avons, d'ailleurs, décidé de le faire ; en allant à Dunkerque, voire Maubeuge, pour voir comment travailler ensemble, car nous savons bien que le SERM et le développement économique engendreront des impacts partout.

Il y a un autre sujet très important : le canal Seine-Nord-Europe. Ce canal, dont l'ouverture est prévue pour 2030, va avoir un impact sur le transport fluvial. L'enjeu est de développer le report modal : plutôt qu'une file de camions reliant en permanence nos zones logistiques, peut-être convient-il, dans un certain nombre de cas, d'utiliser le fluvial pour relier Paris ou d'autres destinations.

Madame Béatrice AUXENT

En tout cas, c'est la promesse.

Monsieur Francis VERCAMER

Les modèles mathématiques montrent qu'il pourrait y avoir une multiplication par quatre du flux fluvial. Partir d'un niveau bas pour aller vers un niveau encore bas reste insuffisant. L'idée est d'aller bien au-delà. À la MEL, nous essayons de pousser les entreprises à utiliser cette voie d'eau, mais ce n'est pas si simple : les marchandises arrivent au port de Lille. Il faut, ensuite, les acheminer jusqu'aux entreprises : ce qui peut nécessiter des camionnettes, annulant en partie le bénéfice du report modal. Toute une réflexion est en cours à ce sujet, notamment dans le cadre d'un nouveau document traitant de la logistique et du commerce, pour lequel nous attendons également des propositions.

Tout cela - le canal, les grandes infrastructures - s'inscrit dans la concertation en cours. Cette concertation peut avoir lieu avec : les professionnels, le monde du commerce, l'agriculture, les partenaires extérieurs, l'État, la Région ; mais aussi avec le grand public, car de nombreuses personnes ont des idées et des propositions à formuler.

L'enjeu est de faire remonter tout cela et de travailler ensemble sur l'évolution de notre Schéma de cohérence territoriale, qui coordonne l'ensemble des politiques publiques - logement, emploi, déplacements, environnement - pour que chacun trouve sa place, puisse se loger, travailler et vivre ensemble sur notre territoire. Plusieurs réunions vont avoir lieu :

- Une présentation lors des Journées européennes du patrimoine au Biotope, avec des panneaux permettant à chacun de prendre connaissance du projet et d'y contribuer ;
- Une réunion d'information en visioconférence le 23 septembre ;
- Une exposition itinérante à partir d'octobre, permettant aux habitants de découvrir la démarche ; des réunions publiques suivies d'ateliers participatifs, comme celui que vous tenez aujourd'hui, jusqu'en 2027.

Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs pour construire un Schéma de cohérence territoriale aussi cohérent que possible avec notre développement et avec l'ensemble des politiques publiques et des sensibilités en présence.

Si vous souhaitez participer, plusieurs modalités s'offrent à vous. Vous pouvez utiliser les registres papiers disponibles au siège de la CCPC ou de la MEL, ou écrire directement au Syndicat mixte du SCOT à l'adresse indiquée. Le Secrétaire général du Syndicat mixte, qui est également en charge de l'aménagement du territoire sur le plan juridique et qui suit tous les dossiers de PLU, est présent dans cette salle. J'ai un homologue sur la partie technique, avec lequel je travaille étroitement. Vous pouvez également vous adresser à l'Agence d'urbanisme, dont le directeur, Didier DECOUPIGNY, est présent à côté de moi. L'Agence d'urbanisme est le bras opérationnel du SCOT. Elle conduit l'ensemble : des études, des concertations, des discussions. Brigitte, qui est derrière moi, est en charge de ce volet.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis, maintenant, disponible pour répondre à vos questions.

Madame Béatrice AUXENT

Nous avons tenu le *timing*.

Pour contribuer utilement, il faut, d'abord, bien comprendre. Nous aurons tous les ateliers pour formuler des projections et des propositions. Je pense qu'il s'agit, d'abord, de poser des questions de compréhension, pour bien identifier sur quoi nous avons la main. Nous pouvons en prendre deux ou trois.

Une question dans la salle :

Ce que je voulais savoir, c'est si ce que vous nous avez présenté est un résumé ; parce que, par exemple, je ne vous ai pas entendu aborder le sujet des logements.

Monsieur Francis VERCAMER

Ce sujet est bien présent dans le document, mais n'a pas été développé dans la présentation. Le SCOT fixe les grands besoins en matière de logement et définit les localisations possibles, mais il ne détermine pas le type de logement. C'est le PLU qui définit cela, en s'appuyant sur des outils tels que les servitudes de mixité sociale ou d'autres dispositifs permettant de fixer, par exemple, la taille des logements. En complément, il existe des documents spécifiques comme le Plan local de l'habitat - PLH - qui fixe des règles relatives au nombre de logements à construire par commune, entre autres. Ces deux niveaux de documents sont donc complémentaires : le PLH précise les volumes, là où le SCOT a défini les localisations possibles.

Madame Béatrice AUXENT

Ce sont donc les grands traits que nous affinons, ensuite, progressivement.

Question de compréhension ?

Une question dans la salle :

Vous avez commencé par un diagnostic. Pour prendre un exemple : 6 500 logements par an, c'était l'objectif du précédent SCOT. Qu'est-ce que le diagnostic révèle à ce sujet ?

Monsieur Francis VERCAMER

Malheureusement, nous n'avons pas atteint ces chiffres.

Je ne dispose pas du chiffre exact de ce qui a été réalisé, mais nous n'avons pas atteint l'objectif, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, les procédures de construction de logements sont très longues : même si des terrains sont ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme, les règles d'études d'impact, de compensation environnementale, de compensation agricole ont considérablement allongé les délais.

Les règles n'existaient pas toutes en 2017. Ensuite, même lorsque nous fixons des objectifs et des normes, il faut que les maires dans les communes acceptent de les mettre en œuvre. Car les maires gouvernent encore leurs communes : le PLH s'impose aux communes, mais c'est le maire et son Conseil municipal qui actionnent les leviers opérationnels. Même si nous disons qu'il faut construire 6 500 logements, si les maires ne s'y engagent pas, cela ne se fait pas. L'opérationnel reste du ressort de la commune.

C'est donc qu'il faut encore mieux partager les objectifs avec l'ensemble des partenaires, élus compris, pour qu'ils comprennent bien pourquoi nous agissons ainsi, dans quel sens et dans quel intérêt.

Je vous dis, d'ailleurs, que, demain, nous avons une délibération-cadre sur l'aménagement, qui rappelle un certain nombre de règles et s'appuie sur un diagnostic de la Métropole adossé au SCOT ; expliquant pourquoi nous intervenons à tel endroit, et quels en sont les enjeux. Ce sera l'objet du prochain Conseil métropolitain. Il faut que tout le monde s'imprègne de cette démarche.

Une question dans la salle :

Je voudrais savoir si le SCOT peut intervenir sur les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Monsieur Francis VERCAMER

Ce sont les services de l'État qui définissent les périmètres des quartiers prioritaires, selon des critères précis : des carreaux de 200 mètres par 200 mètres regroupant moins de 1 000 habitants, dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian. Le SCOT ne fixe pas ces périmètres, mais il repère les quartiers et les territoires en grande difficulté : des secteurs caractérisés par un fort taux de chômage ou une proportion élevée de populations en situation précaire. Vous avez vu, tout à l'heure, qu'il était fait mention de 18 ou 19 % de populations en grande difficulté sur certains secteurs. Ce repérage dans le SCOT peut, d'ailleurs, alimenter les discussions avec l'État lorsqu'il révisé les périmètres des QPV, mais ce sont deux démarches distinctes.

Madame Béatrice AUXENT

Une dernière question.

Une question dans la salle :

Je voudrais comprendre la cohérence territoriale entre la CCPC et la MEL. Autrement dit : pourquoi partageons-nous le même SCOT, quel en est le sens ?

Monsieur Francis VERCAMER

Ce n'est pas le Syndicat mixte du SCOT qui a décidé de ce périmètre. Il a été arrêté à une époque où je n'étais pas encore élu en charge de ce dossier, mais les périmètres ont été définis, je crois, en fonction des bassins de vie : nous avons pris les grandes villes. C'est pourquoi il existe un SCOT de Valenciennes, un SCOT de Dunkerque, un SCOT de Lens-Liévin, un SCOT Lille Métropole. Nous aurions pu imaginer d'autres découpages, mais les SCOT sont très divers : le nôtre regroupe 1 300 000 habitants, quand certains SCOT ruraux n'en comptent que 20 000. J'ai pu le constater lors des discussions sur le SRADDET avec la Région, où nous nous retrouvions tous autour de la table.

Madame Béatrice AUXENT

En tout cas, c'est un héritage.

Monsieur Sergio AURAS

La loi prévoit que c'est le Préfet, sur proposition d'une commune, qui arrête les limites des périmètres de SCOT. Elle pose deux conditions : le périmètre doit être d'un seul tenant et sans enclave. En droit, c'est l'essentiel. En pratique, le Préfet arrête surtout un périmètre sur lequel il existe des interactions correspondant à un bassin de vie et, surtout, une dynamique politique permettant de produire un document qui serait un contrat social sur le territoire concerné. Quand nous examinons les périmètres de SCOT en France – Monsieur VERCAMER le disait – nous avons des territoires qui font 20 000 habitants. Dans les premiers temps, beaucoup de SCOT ont été défensifs : ils posaient des règles visant davantage à se protéger des autres qu'à construire un projet commun. L'État a donc été très vigilant sur cette question. Par ailleurs, parce que le SCOT est avant tout un projet politique, il doit nécessairement s'arrêter à une limite, mais cette limite n'est qu'institutionnelle : la coopération territoriale doit se poursuivre au-delà, et c'est l'État qui est supposé organiser ce que nous appelons, dans notre jargon, l'inter-SCOT.

Une question dans la salle :

Pouvez-vous revenir sur le lien entre SCOT et PLU ?

Monsieur Francis VERCAMER

Le diagnostic ne va pas changer entre le SCOT et le PLU. En revanche, le document lui-même change, car le PLU définit les zones constructibles, ce que le SCOT ne fait pas. Le SCOT ne fixe que des orientations. Le PLU va ainsi définir un périmètre de constructibilité, avec des zones U, des zones A, des zones N, c'est-à-dire des zones agricoles, naturelles, urbanisées, économiques, habitables ; alors que le SCOT fixe les grandes règles générales, sans descendre à ce niveau de détail.

Madame Béatrice AUXENT

Nous pourrions encore en discuter, mais nous y reviendrons.

Au fur et à mesure de nos travaux, nous allons entrer de plus en plus dans la matière.

Je pense qu'il serait vraiment intéressant que nous puissions consulter mutuellement nos productions pour avancer ensuite dans nos ateliers.

Pour le Codev de la MEL, tous nos travaux sont disponibles sur notre site internet :

<https://conseildeveloppement.lillemetropole.fr/contributions-et-avis>

CONCLUSION

Madame Béatrice AUXENT

Nous allons, maintenant, passer à la partie en ateliers, que nous avons souhaitée dynamique. Nous allons nous déplacer dans un autre lieu, où se tiendront trois tours de table. Des cartes seront disposées sur les tables, accompagnées de gommettes de couleurs différentes : vous pourrez ainsi indiquer où vous habitez et, éventuellement, où vous travaillez ou étudiez, ce qui permettra de faire apparaître un certain nombre d'informations sur les déplacements. Le deuxième tour portera sur les coups de cœur pour le territoire, avec un autre type de gommettes. Le troisième consistera à choisir trois thématiques parmi les dix thématiques du SCOT qui nous parlent particulièrement. Nous allons, bien sûr, veiller à mixer les tables. L'objectif est qu'il y ait au moins deux à trois personnes de la Pévèle-Carembault à chaque table, les autres se répartissent sur les tables restantes.

Monsieur Didier DUMONT

Ce n'est qu'un début : l'idée est ensuite de pouvoir créer des groupes de travail, ou d'intégrer des membres de chaque conseil dans les groupes de travail respectifs, afin de croiser les réflexions. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à construire ensemble.

Madame Béatrice AUXENT

Nous irons physiquement chez vous, comme vous êtes venus physiquement chez nous : c'est important.

Nous allons nous déplacer au premier étage, dans les atriums 5 et 6. A tout de suite.